Pierre Albertini aux Jeunes Chercheurs le 17 février 2012

Merci au nom de François Bayrou de me permettre d'échanger avec vous. Je vais essayer d'ailleurs de résumer mon propos de manière à ce que vous puissiez si vous le souhaitez poser toutes les questions utiles.

Merci aussi à la Confédération des Jeunes Chercheurs qui fait un travail tout à fait remarquable, je dois le dire.

Nous partageons d'ailleurs son diagnostic qui n'est pas extrêmement réconfortant sur tous les aspects, j'y reviendrai. Merci aussi à l'Association des Docteurs et également aux chercheurs de Cochin d'avoir participé à cette rencontre.

Alors, avant de parler de la situation des chercheurs, et des moyens pour améliorer cette situation, quelques mots seulement sur l'importance de la recherche dans notre pays, et d'une manière générale, dans les sociétés que je qualifierais, faute de mieux, des plus avancées.

La recherche est évidemment un élément fondamental, parce que son premier objet, c'est d'améliorer, de faire progresser les connaissances, ça, c'est sa raison d'être. Mais au-delà du seul aspect des connaissances, et ce seul aspect se suffirait à lui-même, la recherche concourt, vous le savez, également à l'adaptabilité d'une société, à la croissance économique, au bien-être de ses habitants.

Ces seules raisons suffiraient à faire de la recherche une véritable ambition nationale, ce qu'elle n'est pas tout à fait aujourd'hui. Je dis "tout à fait", parce que François Bayrou a le sens de la nuance.

Il n'est d'ailleurs pas, pardonnez-moi, le candidat du Modem, il est le candidat du Centre, et non pas du Modem. Il est le candidat central, si vous me permettez cette expression.

En second lieu, il faut aussi, bien entendu, constater que malheureusement, le paysage de notre recherche est aujourd'hui dispersé, éclaté.

Depuis quelques années, essentiellement depuis 2007 d'ailleurs (ceci n'est pas un hasard), le paysage de la recherche est foisonnant, partagé entre plusieurs organismes, et c'est un millefeuille dont nous avons du mal à comprendre, toujours, le mode d'emploi, le qui-fait-quoi, entre les grands établissements, paquebots classiques de la recherche, les universités, dans lesquelles se fait la moitié de la recherche française, c'est la Cour des Comptes elle-même qui le constate, mais aussi, bien sûr, aujourd'hui, les appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche, les instituts labellisés, les investissements d'avenir du grand emprunt, les idées d'excellence qui ont abouti d'ailleurs à retenir 8 projets, ce qui géographiquement ne peut que choquer le provincial que je suis : 8 projets dont 4 en Île-de-France. Est-ce que c'est comme ça qu'on va irriguer le territoire national ?

J'espère que ces 8 projets seront complétés par quelques autres dans les semaines à venir. C'est d'ailleurs pour cela que François Bayrou propose une loi d'orientation pour la recherche.

Pourquoi ?

Parce que la dernière loi sur l'orientation a couvert la période 2006-2010. Il faut d'ores et déjà travailler à une nouvelle loi sur l'orientation pour rappeler l'ambition que nous avons pour la recherche, pour préciser le rôle respectif des organismes, pour trouver un meilleur équilibre entre les crédits que l'on appelle les crédits récurrents et les appels à projets, souvent limités dans le temps.

Il faut également alléger la recherche des contraintes administratives qui pèsent sur elle puisqu'aujourd'hui, des responsables des laboratoires, dans toutes les disciplines, sont obligés de partir une grande partie de leur temps à remplir des dossiers, à répondre à des questionnaires, alors que l'évaluation devrait d'abord reposer sur un principe de confiance, même si, bien entendu, elle doit avoir lieu chemin faisant, et bien entendu, a posteriori.

Nous sommes loin, vous le savez, des objectifs des 3% que Lisbonne avait fixé. Nous sommes à peu près à 2.2% aujourd'hui. La recherche privée est faible dans notre pays, et c'est une des causes, d'ailleurs, des problèmes que nous rencontrons, et notamment de l'insertion des jeunes docteurs dans le milieu des entreprises en particulier. Je partage donc votre diagnostic.

Aujourd'hui, et particulièrement dans les sciences humaines et sociales, la situation des jeunes chercheurs est une situation instable, pour certains d'entre eux, une situation précaire. Et ceux d'entre eux qui sont en possession d'un véritable contrat de recherche, sont minoritaires.

Alors il faut absolument valoriser ce parcours doctoral. Il faut absolument valoriser ce parcours doctoral. C'est une question, bien entendu, d'abord, de culture. Comment l'administration, les collectivités locales, les entreprises, peuvent-elles éprouver des réticences à employer en plus grand nombre des chercheurs qui, à bac+8, à bac+10, ont déjà consacré une bonne partie de leur temps, ont acquis une expérience professionnelle ? Le doctorat, ce ne sont pas que des études ! Le doctorat vous le savez, c'est aussi une expérience professionnelle.

Et il est tout à fait clair que cette expérience professionnelle mérite d'être valorisée. Alors, il y a des freins. Il y a des freins culturels, il y a aussi des freins, il faut bien le dire, juridiques, administratifs. Le premier, pour les entreprises privées, c'est la non-reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. C'est évidemment une absurdité.

Tous les pays les plus avancés font au contraire une place plus conséquente aux docteurs parce qu'ils savent bien que leur expérience, leur savoir, les études approfondies qu'ils ont conduites, sont une très bonne capacité d'expertise, d'inventivité, de créativité pour les entreprises. Donc il faut que l'Etat incite les partenaires sociaux à reconnaître le doctorat dans les conventions collectives.

Ca, c'est évidemment un point très important pour moi. Le deuxième point très important, c'est que l'Etat doit donner lui aussi l'exemple. Il ne suffit pas de dire : faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Il faut que l'Etat lui-même diversifie l'accès à la fonction publique et particulièrement à la haute fonction publique.

Je suis particulièrement frappé de voir combien les grands corps ont colonisé, je n'hésite pas à employer ce terme, la haute administration française.

Je vais même vous livrer, non pas un scoop, mais le fond de ma pensée : si l'Ecole Nationale d'Administration a répondu aux nécessités de la reconstruction administrative du pays dans les années 50, 60 et 70, aujourd'hui, elle est plutôt inutile. Elle est plutôt inutile parce qu'elle constitue une caste, qui, solidaire entre elle, colonise les postes dans l'administration centrale.

Or, si l'administration française était la meilleure du monde, cela se saurait. On nous aurait d'ailleurs imités.

J'observe qu'il n'y a pas d'équivalent, sauf de ci de là, dans certains pays africains et nord-africains, de pâles reproductions de l'Ecole Nationale d'Administration.

Il faut diversifier les parcours.

Il faut que l'Etat lui-même donne l'exemple en recrutant de jeunes docteurs dans des fonctions pour lesquelles leur expertise apportera une ouverture d'esprit. Je suis contre la colonisation de toute administration par n'importe quel corps. Ce que je dis de l'ENA pourrait être valable pour les corps techniques de l'administration de l'équipement.

Je ne fais pas un procès de l'Ecole Nationale d'Administration en tant que telle.

Donc il faut que l'Etat donne l'exemple.

Il faut aussi que les organismes de gestion des collectivités locales passent des partenariats, des conventions, avec par exemple la Confédération des Jeunes Chercheurs, ou d'autres, pour que les collectivités locales elles-mêmes recourent à de jeunes docteurs. Elles ont besoin également, puisqu'elles ont une responsabilité économique et sociale accrue désormais avec la décentralisation, elles ont besoin de leur concours. Je crois très franchement que là est le point majeur.

Bien entendu, reste la question également importante du parcours doctoral. Peu de chercheurs ont un véritable contrat de recherche, beaucoup sont conduits à accepter des vacations, à avoir des travaux à temps partiel ou même à temps plein, dans certains cas.

Le système des libéralités sans aucune protection sociale est également appliqué. L'idéal serait de tendre vers le but que la Confédération des Jeunes Chercheurs s'est fixé, que le maximum, et si possible tous les docteurs, aient un véritable contrat de recherche.

Il faut aussi certainement uniformiser un petit peu, ou harmoniser, plutôt qu'uniformiser, les conceptions que se font par exemple les universités des thèses. Trois ans, quatre ans… Ecoutez, je pense qu'on a tout à fait intérêt à avoir là, sinon une pratique homogène, du moins une pratique harmonisée. Et c'est un peu (en tout cas dans les sciences humaines et sociales), c'est un peu utopique de dire que la thèse va être conduite en l'espace de seulement trois ans.

On sait bien que malheureusement, enfin, malheureusement et heureusement pour le bénéfice de la recherche, la thèse dure plus longtemps. Donc essayer de valoriser ces contrats pour le maximum des chercheurs.

Il y a aussi, permettez-moi d'en dire un mot, la situation qui n'est pas digne qui est faite aux docteurs étrangers dans notre pays.

Les conditions d'accueil, de travail, ne sont pas dignes, alors que les jeunes chercheurs étrangers sont aussi une chance pour la France. Il faut donc faciliter, je le dis d'emblée, l'obtention de titres de séjour qui leur permettent de concevoir chez nous l'intégralité de leur temps de recherche sans être inquiétés administrativement outre mesure. Je dois dire d'une manière générale que je suis totalement opposé à la "circulaire Guéant" qui a été prise, et qu'on pourrait très largement et utilement abroger.

Donc voilà quelques aspects : il faut essayer d'offrir des outils diversifiés, également, pour l'accès au secteur privé, et bien entendu, également à l'administration. L'une des idées de François Bayrou, elle n'a pas été beaucoup reprise par la presse, je m'en étonne un peu, c'est d'avoir un contrat de travail unique.

L'accès au premier emploi est un vrai problème pour les jeunes chercheurs et pour les diplômés en général. Il me semble qu'un contrat de travail unique avec constitution de droits progressifs romprait cette fâcheuse pratique que l'on a, de privilégier les CDD qui se renouvellent quelquefois, les stages qui interrompent le cursus. Il me semble que pratiquement tous les pays ont un outil, un contrat de travail unique. Eh bien je pense que ce serait une source de simplicité, de souplesse, et de reconnaissance des droits et des devoirs respectifs, du côté de l'employeur comme du côté du salarié lui-même, d'ailleurs.

Pour laisser un tout petit peu de place au débat, je vais m'interrompre.

Je crois vraiment que l'expérience professionnelle que procure le doctorat, c'est une chance pour notre pays, c'est une chance pour le progrès de nos connaissances, c'est une chance pour l'attractivité et le rayonnement de notre pays, c'est également un vecteur de croissance, et c'est donc à

cette condition qu'une loi d'orientation de la recherche devrait être mise au point en 2012 pour couvrir la période (puisqu'elles sont généralement de 5 ans) la période 2013-2017, qui permettrait de redonner un cap, de refixer des priorités, et d'irriguer complètement la société française par la recherche et par l'innovation.

Merci.